Panasonic

Catalogue des services et prestations 2023 / 2024



La proximité avant tout

heating & cooling solutions

100 % Panasonic, le savoir-faire japonais

Panasonic s'appuie sur la tradition japonaise d'un contrôle qualité sans compromis dans le monde entier pour développer, fabriquer et livrer à ses clients des produits haut de gamme.



Panasonic est une entreprise de premier plan sur le marché du chauffage et de la climatisation. Avec plus de 60 ans d'expérience et des produits vendus dans plus de 120 pays à travers le monde, Panasonic est l'un des leaders du secteur du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération.
Au travers de son réseau diversifié de sites de production et de R&D, Panasonic offre des produits innovants dotés des technologies les plus avancées qui définissent la norme en matière de climatisation dans le monde entier. En mettant en oeuvre des technologies qui améliorent réellement la vie, nous avons envers la qualité un engagement sans égal.
Avec quelques 91 539 brevets déposés, nous sommes l'un des leaders mondiaux en matière d'innovation, Panasonic a produit plus de 200 millions de compresseurs. Le 100% Panasonic, de quoi être assuré de l'extrême qualité des solutions Panasonic.

Une vision européenne

En 2018, Panasonic a lancé la production de pompes à chaleur air-eau dans son usine de Pilsen, en République tchèque. Grâce à une main-d'œuvre hautement qualifiée, à l'automatisation de la production et à des exigences de qualité exceptionnelle, Panasonic est en mesure de répondre à la forte croissance de la demande en Europe.



Usine à Pilsen, République tchèque

Plus de 40 ans d'expérience sur le marché européen
Chez Panasonic, nous savons que le meilleur reste à venir. C'est pourquoi nous améliorons en permanence nos solutions de climatisation et de chauffage. Panasonic s'engage à proposer à ses clients des systèmes innovants capables de répondre à leurs besoins, sans pour autant se reposer sur ses acquis, afin de toujours se dépasser.
Nos équipes dédiées en matière de technologies et de conception sont là pour anticiper les besoins de demain. Nous n'avons de cesse de produire des solutions toujours plus compactes, plus silencieuses, plus efficaces, dotées de caractéristiques techniques avancées, permettant de réduire la consommation d'énergie et de fournir la température idéale.

Centre de R&D Panasonic Germany GmbH
Le centre européen de recherche et de développement de Panasonic conçoit des technologies destinées à de futurs produits, à la fois intelligents et respectueux de l'environnement, tels que des solutions audio, vidéo, de communication ou d'énergie.



Centre de R&D Panasonic Germany GmbH

Fluides frigorigènes plus respectueux de l'environnement

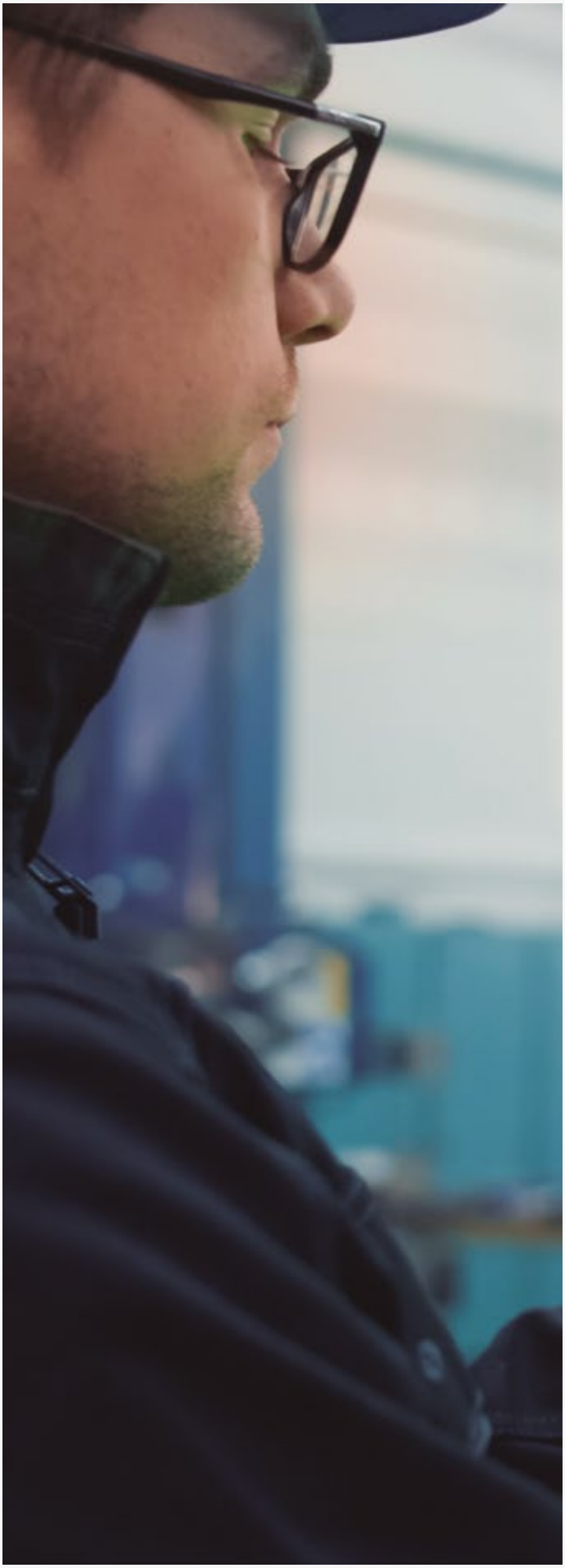
En parallèle de ses projets visant à améliorer le confort des usagers tout en diminuant l'impact sur la planète, Panasonic opère depuis de nombreuses années sa transition vers des fluides frigorigènes plus respectueux de l'environnement avec un faible impact de réchauffement climatique.

R32 RÉFRIGÉRANT

R290 RÉFRIGÉRANT NATUREL

CO_2 RÉFRIGÉRATION

Sommaire



Carte des régions et centres de formation > 4
Formations & Panasonic Pro Academy > 5
Les équipes Panasonic > 5

Panasonic Pro Club > 6
Téléchargement de progiciels > 6
Etiquettes énergétiques > 6
Services en ligne & Documents après-vente > 7
Demande d'intervention > 8
Processus Service Après-Vente > 8

Prestations et tarifs des mises en service > 9
PAC air-eau Aquarea > 10
PAC air-air confort > 12
PAC air-air petit tertiaire PACi > 13
Systèmes DRV et GHP > 14
Groupes d'eau glacée ECOi-W > 16
Unités de condensation CO2 > 17

Formulaire de demande de mise en service > 18
PAC air-eau Aquarea > 19
PAC air-air confort > 20
PAC air-air petit tertiaire PACi > 21
Systèmes DRV et GHP > 22
Groupes d'eau glacée ECOi-W > 23
Unités de condensation CO2 > 24
Demande d'intervention > 25

Autres services > 26
Demande de pièces de rechanges > 27
Charte SAV Panasonic France > 28
Devenir STA > 30

Le service : la proximité avant tout

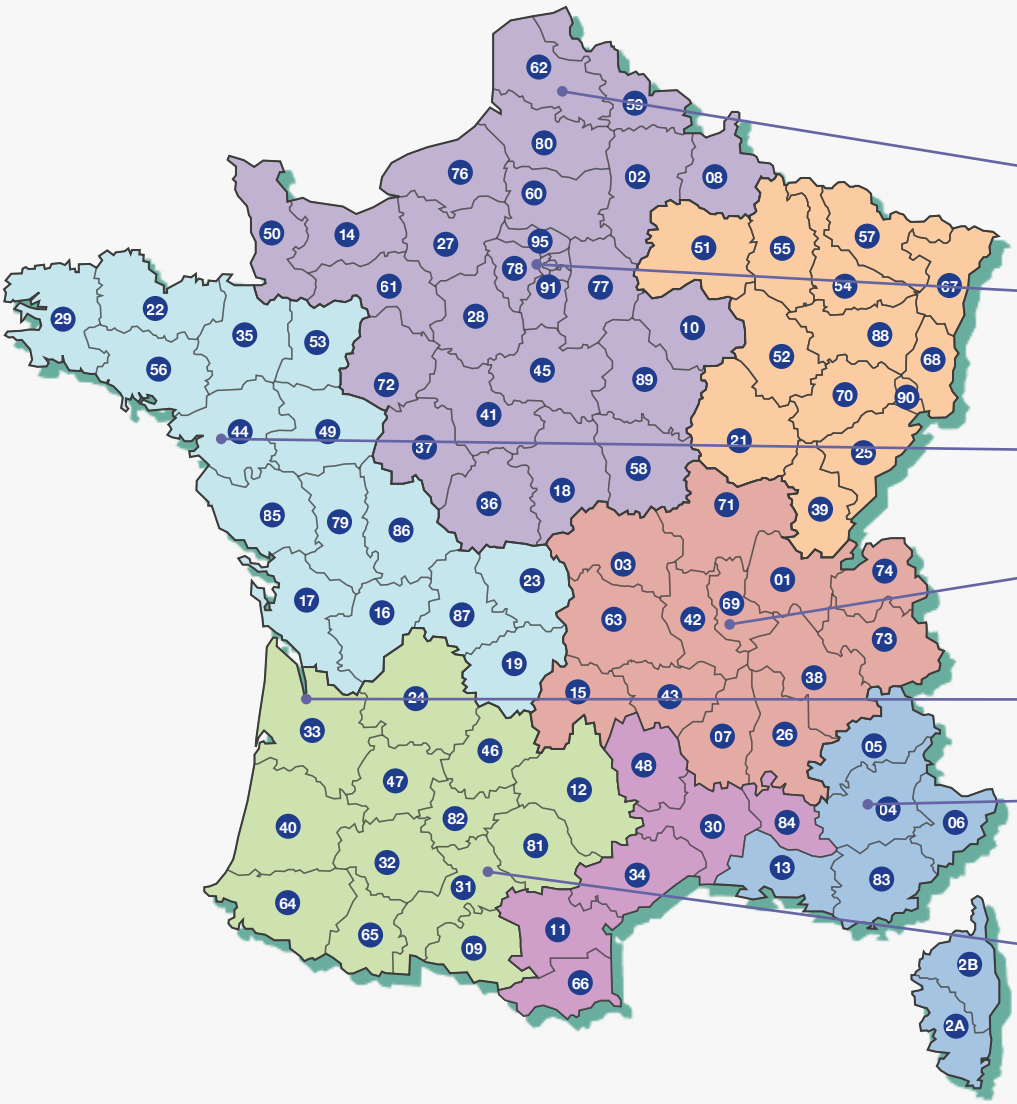
En complément de son accompagnement commercial et technique, Panasonic propose des formations gratuites sur ses technologies et solutions innovantes.

SAV PANASONIC
N° HOTLINE : 0 892 183 184
(0,8 € /min)
hotline.pro@eu.panasonic.com

Formations

7 Centres de formations

Stages techniques :
· Résidentiel (PAC air/eau et air/air)
· Tertiaire (PAC air/air et DRV/GHP)
· Réfrigération CO_2



Lievin
Lycée UFA Hennebique
Rue Jean Baptiste Colbert,
62800 Liévin

Gennevilliers
Panasonic France
Chauffage et Refroidissement
1 à 7, rue du 19 Mars 1962
92230 Gennevilliers Cedex

Nantes
Bâtiment le Tilleul
8 bis Rue de la Garde
44300 Nantes

Lyon
Cité de l'environnement
355 Jacques Monod
69800 Saint Priest

Bordeaux
21 Chemin du Phare
33700 Mérignac

Manosque
Equip'Froid
ZA des Bastides Blanches
Rue du Dauphine
04420 Sainte Tulle

Toulouse
Lycée technique
Charles de Gaulle
24 avenue Charles de Gaulle
BP 10113
31604 Muret Cedex

Accompagnement commercial

7 Régions

- **Nord-Ouest**
- **Nord-IDF-Centre**
- **Sud-Ouest**
- **Sud-Est**
- **Languedoc - Vaucluse**
- **Rhônes-Alpes**
- **Est**

PRO Club

La liste des STA est disponible sur le Panasonic ProClub, rubrique "Trouver une station technique".

Pour consulter l'agenda des formations Panasonic et vous inscrire, rendez-vous sur le ProClub dans l'onglet **Formations**

www.panasonicproclub.com

Accompagnement technique

Avant Vente
Aide au dimensionnement, contrôle, aide à la conception de votre solution.

Après Vente
Mise en service et assistance technique.



Un large éventail de formations adaptées aux professionnels

Panasonic prend ses responsabilités au sérieux vis-à-vis de ses distributeurs, prescripteurs et installateurs, et a développé un large éventail de formations pour repondre à tous les besoins.

Nos formations couvrent l'ensemble des produits de nos différentes gammes et comprennent 3 niveaux :
· Conception, installation
· Mise en service
· Dépannage

Les cours sont proposés sur site dans toute la France ou au sein de nos centres de formations dédiés "Panasonic PRO Academy". Tous nos centres disposent de tous les produits de notre gamme ainsi que nos dernières innovations pour permettre aux participants de parfaire leurs connaissances, leur expérience pratique et échanger avec notre équipe d'experts.





Comment s'inscrire ?

Connectez-vous ou créez un compte sur le site www.panasonicproclub.com puis rendez-vous dans l'onglet "Formations".

Filtrez par lieu et par catégorie de produits, sélectionnez la formation qui vous intéresse et inscrivez-vous.

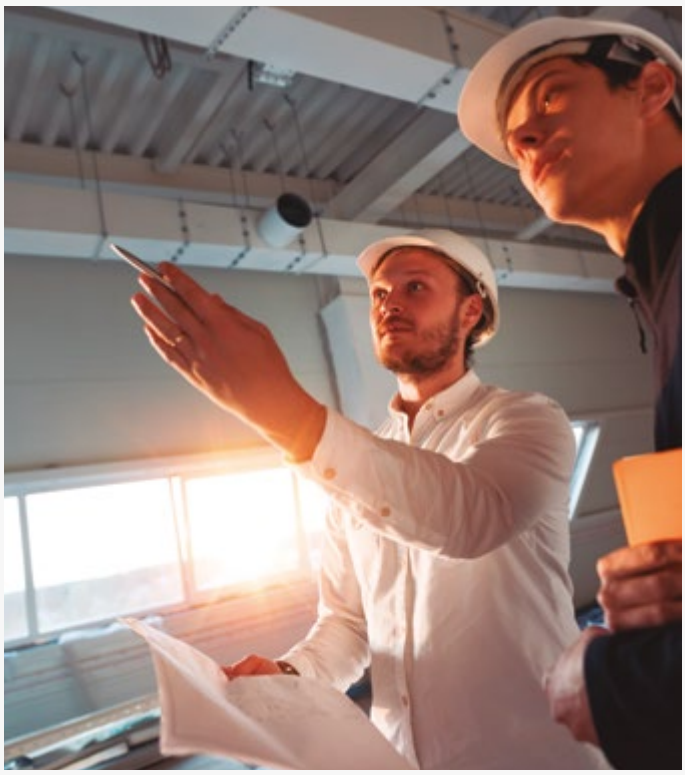
Vous recevrez ensuite tous les détails par email.

Services avancés et sur-mesure

Les solutions Panasonic regroupent des produits de haute qualité, des interfaces de contrôle intelligents et des services avancés pour garantir des systèmes ultra-performants.

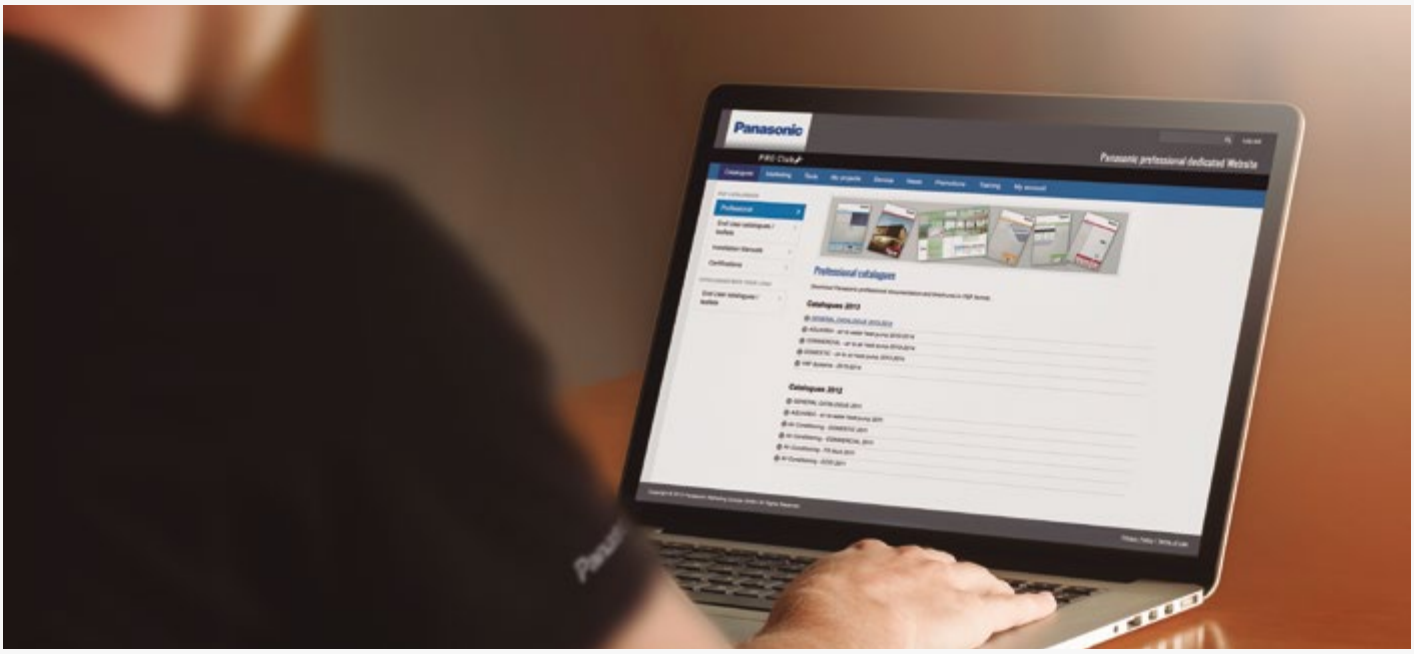
Nos produits sont soumis aux plus hauts standards de qualité. Dans le cadre de notre processus rigoureux de conception et développement, les solutions Panasonic sont soumises à une grande variété de tests draconiens, afin d'assurer leur efficacité et leur fiabilité à long terme.

Selon votre projet, notre équipe multidisciplinaire est en mesure de vous proposer des services personnalisés et des niveaux de garantie adaptés à vos besoins.



Panasonic PRO Club, le site Internet de Panasonic pour les professionnels

Panasonic offre une gamme impressionnante de services de support pour les concepteurs, prescripteurs, ingénieurs et distributeurs qui travaillent sur les marchés du chauffage et du refroidissement.

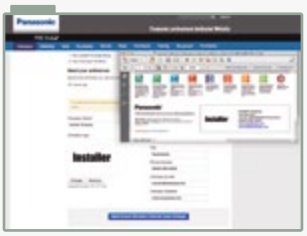


Panasonic PRO Club (www.panasonicproclub.com) est un outil en ligne conçu pour vous faciliter la vie ! Il vous suffit de vous inscrire afin de profiter gratuitement de ses nombreuses fonctionnalités, où que vous soyez, depuis votre ordinateur ou votre smartphone !

- Téléchargez les catalogues et brochures produits.
- Accédez à une vaste bibliothèque d'outils professionnels de conception, de sélection et de calcul (Aquarea Designer, logiciel DRV, sélecteur de groupe d'eau glacée, etc.).
- Obtenez des certificats de conformité et d'autres documents utiles.
- Téléchargez tous les manuels d'entretien, les manuels d'utilisation et les manuels d'installation.
- Téléchargez des étiquettes énergétiques au format PDF à l'aide des générateurs d'étiquettes énergétiques.
- Téléchargez des fichiers Revit et CAD et des textes de spécification.
- Gérez et interprétez les codes d'erreur (recherche par code d'erreur ou référence d'unité).
- PRO Academy : inscrivez-vous à une formation.
- Téléchargez des images de produits en haute résolution, des publicités, des conseils de décoration.
- Découvrez nos offres spéciales et promotions.
- Soyez le premier à découvrir les toutes dernières innovations.



Téléchargez facilement la documentation et les brochures professionnelles de Panasonic.



Personnalisez les brochures en ajoutant votre logo et vos coordonnées. Enregistrez et imprimez le PDF.



Générateur de label énergétique : téléchargez des labels énergétiques pour n'importe quel appareil, au format PDF.



Code d'erreur sur votre smartphone et votre ordinateur : recherchez en fonction du code d'erreur ou de la référence du modèle. Version en ligne + version téléchargeable à utiliser hors connexion.

Panasonic PRO Club est entièrement compatible avec les tablettes et les smartphones.

Consultez notre site www.panasonicproclub.com ou connectez-vous tout simplement via votre smartphone à l'aide de ce QR code.

PRO Club

Bénéficiez de nos services en ligne

Sur le Panasonic Pro Club, découvrez et téléchargez tous les documents utiles et nécessaires, réalisez vos demandes d'interventions et familiarisez-vous avec les procédures et services mis en place par Panasonic.
La création de votre compte Pro Club est gratuite et rapide, depuis www.panasonicproclub.com choisissez votre profil et accédez aux contenus réservés aux professionnels.

Cette plateforme est votre outil au quotidien pour interagir avec Panasonic, suivre vos dossiers et demandes et vous inscrire aux formations qui vous intéressent. Très prochainement il vous sera également possible d'accéder à notre outil de formation en ligne e-learning afin de parfaire vos connaissances sur les solutions Panasonic.

Charte SAV

Découvrez en détail les procédures applicables au SAV Panasonic France Chauffage-Climatisation :
· Conditions de garantie
· Procédure des mises en service
· Procédure et tarification de réparations produits
· Gestion des Pièces de rechange
· Accès aux documentations
· Comment joindre la Hotline



Documents et formulaires

Depuis l'onglet « Après-vente » du Pro Club, téléchargez les documents utiles :

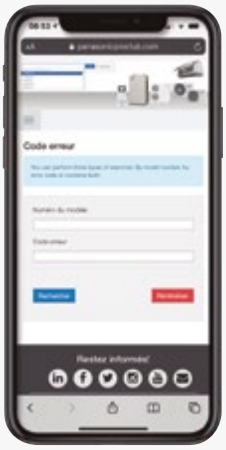
Après-vente > Procédures SAV
· Tarifs Mise en service et intervention
· Procédure de prise en charge des pièces détachées
· Procédure lors d'un cas d'avarie occulte
· Procédure d'intervention d'une station technique agréée
· Demande d'intervention
· Formulaire de commande de pièces détachées Hors Garantie
· Formulaire de commande de pièces détachées Sous Garantie

Après-vente > Formulaires & fiches produits
· Demande de mise en service
· Rapport de mise en service
· Documents CERFA
· Fiches produits techniques

Après-vente > Certifications
· Déclaration NF
· Certifications
· Déclaration de Conformité
· Certification Eurovent

Notices et documents techniques

Après-vente > Documents techniques / Rechercher dans la base de données
· Manuel d'installation
· Manuel d'utilisation
· Manuel technique (Service Manual)
· Note et information technique
· Liste des pièces
· Notification de changements de pièces détachées





NOUVEAU : découvrez l'application Panasonic AC Service Guide

Disponible sur App sore (iOS) et Google Play (Android), cette application vous offre un accès rapide et intuitif aux librairies de codes erreurs, à des outils de diagnostic avancé et des conseils pour le paramétrage.

AC ERROR CODE Panasonic

Les sites Panasonic sont optimisés pour une consultation sur smartphone, tablette et ordinateur

Demande d'intervention

Les demandes d'intervention doivent être adressées à intervention.sav@eu.panasonic.com.
Le formulaire est téléchargeable sur le Panasonic Pro Club depuis l'onglet Après-vente > Procédure SAV.



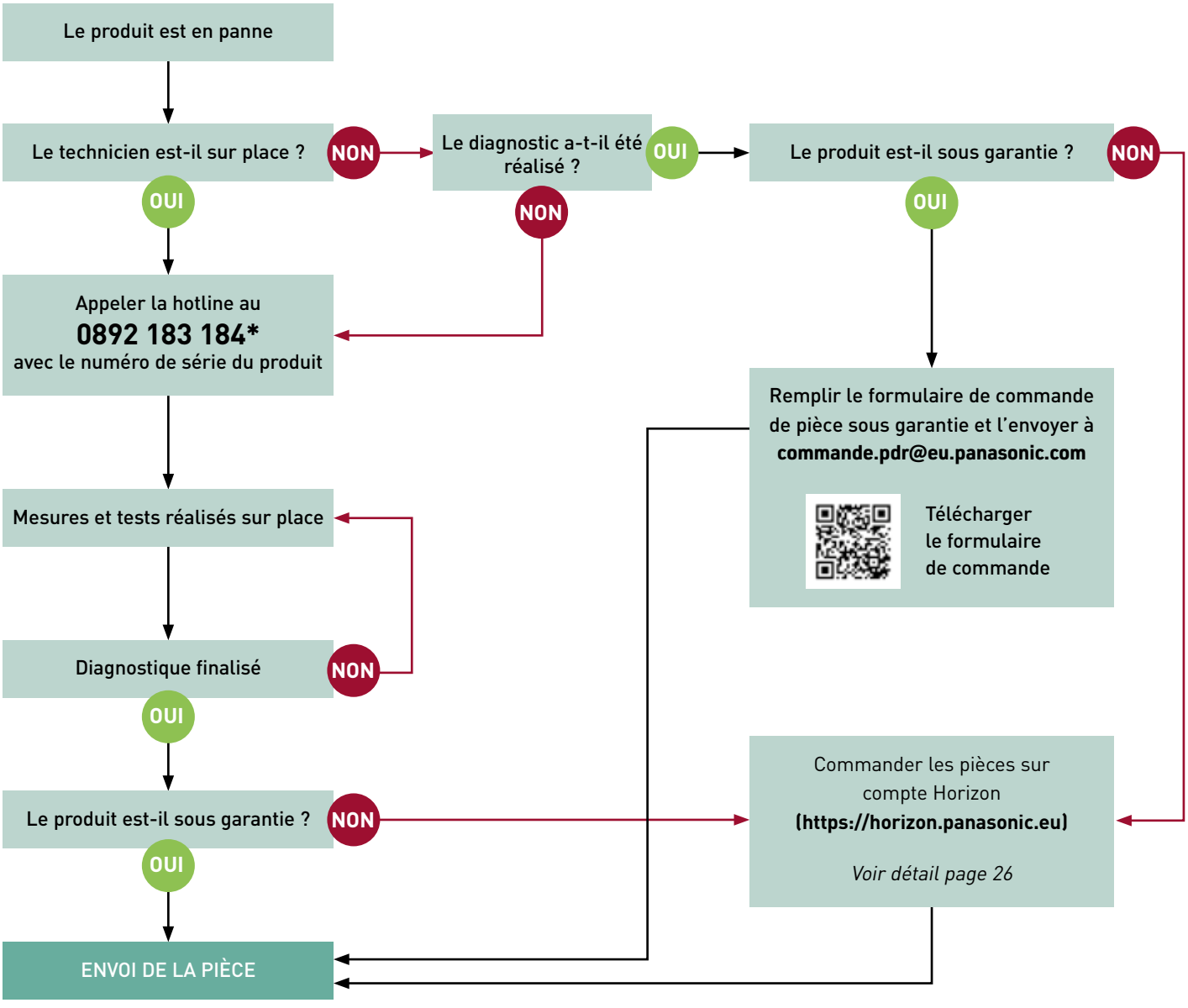
Les interventions possibles sont :

· Demande de mise en service
· Demande de réparation
· Demande de diagnostic
· Visite chantier

Pour formuler votre demande d'intervention, il est nécessaire d'avoir à disposition les informations concernant le site (adresse, produits, description de l'intervention...) ainsi que **le formulaire d'intervention rempli, votre bon de commande interne et tous autres documents nécessaires selon la typologie du produit** (dossier VRF Designer, dossier des prérequis...).

Processus Service Après-Vente

Une interrogation sur la procédure à suivre en cas d'anomalie sur un produit installé ?
Découvrez les différentes étapes à suivre pour la résolution de votre problèmatique.



*0,8 €/min

Prestations et tarifs des mises en service

Découvrez les services et prestations mis en place par Panasonic pour vous accompagnez dans la mise en service de nos solutions.

1 | **Assistance à la mise en service :**
Accompagnement de l'installateur afin de mettre en route une installation après les vérifications et contrôles d'usage répondant aux préconisations constructeurs.

2 | **Diagnostic :**
Intervention qui conduit à identifier la cause d'un dysfonctionnement.

3 | **Expertise (Audit) :**
Accompagnement permettant l'analyse d'une situation, à l'aide de faits techniques, dans le but de faciliter la prise de décision suivant la demande initiale du client.

4 | **Dépannage :**
Intervention (faisant généralement suite à un diagnostic) à la demande du client pour la remise en service d'un produit en panne.



Pompes à chaleur air-eau Aquarea

1 AN DE GARANTIE M.O.[1)]

3 ANS DE GARANTIE PIECES[1)]

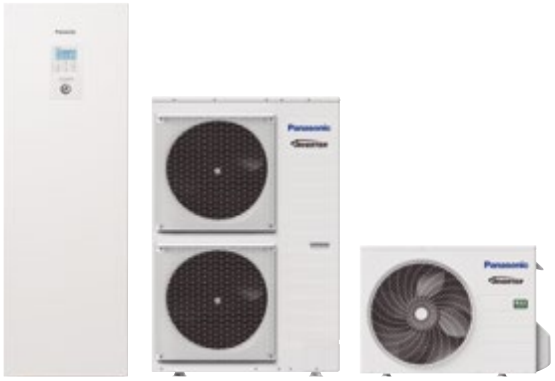
5 ANS DE GARANTIE SUR LES COMPRESSEURS



Aquarea Monobloc



Aquarea Bi-bloc



Aquarea All in One ECS intégrée



Aquarea All in One ECS intégrée
Série K



Aquarea All in One ECS intégrée
Série L



Aquarea T-CAP Bi-bloc
Série K



Aquarea T-CAP All in One
Série K



Aquarea Bi-bloc
Série L



Aquarea Bi-bloc
Série K

Prestations d'assistance à la mise en service Aquarea (AMES)

Assistance MES type A

1. Prestation électrique
- Contrôle des serrages
- Vérification de la conformité
- Vérification des câblages

2. Démarrage
- Paramétrage télécommande
- Vérification de fonctionnement

3. Réglage hydraulique
- Gonflage du vase d'expansion
- Contrôle du débit et filtre
- Appoint d'eau et purge d'air du module si nécessaire

Les tuyauteries devront être mises en place et étanchées par l'installateur avec certificat d'étanchéité. Le tirage au vide doit être effectué et l'unité laissée vannes fermées afin de pouvoir constater la présence du vide lors de l'intervention.

Assistance MES type B

1. Prestation A + **2. Prestation frigorifique**
- Réalisation des raccordements frigorifiques (les tubes doivent être mis en place et bouchonnés)
- Test d'épreuve
- Test étanchéité avec certificat d'étanchéité
- Tirage au vide

Tarifs

AMES type A

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-A2W-COMM-BAS	MES Aquarea monobloc	370,00
SVC-A2W-COMM-AIO	MES Aquarea AIO (hors raccord tube) (A)	390,00
SVC-A2W-COMM-BIB	MES Aquarea bi-bloc (hors raccord tube) (A)	350,00

Références Complémentaires pour AMES type B

SVC-A2W-COMM-PC	Raccordement frigorifique, épreuve (B)	80,00
SVC-A2W-COMM-VR	Tirage au Vide, A2W unitaire (B)	70,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Autres prestations et tarifs

Installation

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-A2W-COMM-EC	Connexion elec. accessoires A2W	50,00
SVC-A2W-COMM-PRG	Purge installation hydraulique A2W	100,00
SVC-A2W-ITRS-INT	Config. cartes et accessoires (unit)	200,00

Connectivité

SVC-A2W-COMM-CLD	Mise en service CLOUD A2W	300,00
SVC-A2W-ITRS-CMH	Configuration CMH (jusqu'à 5 PAC)	500,00
SVC-A2W-ITRS-CMH+	Rajout CMH par PAC supplémentaire	50,00

Pré-visite/audit/dépannage

SVC-A2W-PREP-HR1	Pré-visite chantier A2W	250,00
SVC-A2W-REPA-HD	Demi-journée d'intervention A2W	350,00
SVC-A2W-REPA-D	Journée d'intervention A2W	550,00

Tarifs fluides

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-A2W-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-A2W-CONS-R32	R32 (par kg)	50,00
SVC-A2W-CONS-R410A	R410A (par kg)	70,00
SVC-A2W-CONS-R134A	R134A (par kg)	70,00
SVC-A2W-CONS-R407C	R407C (par kg)	70,00

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Panasonic pompes à chaleur air-air gamme confort





montage multi uniquement



Monosplit : Etherea Z, TZ, BZ, UBE (UFE et UD3)



Multisplit : Z Deluxe 2, 3, 4 et 5 sorties / TZ 2 & 3 sorties

Prestations d'assistance à la mise en service air-air confort (AMES)

Assistance MES type B

1. Prestation électrique
- Contrôle des serrages
- Vérification de la conformité
- Vérification des câblages

2. Démarrage
- Paramétrage télécommande
- Vérification de fonctionnement

3. Prestation frigorifique
- Réalisation des raccordements frigorifiques (les tubes doivent être mis en place et bouchonnés)
- Test d'épreuve
- Test étanchéité avec certificat d'étanchéité
- Tirage au vide

Les tuyauteries devront être mises en place, en attente,
et tous les câblages électriques et de communication devront être effectués.

Tarifs

AMES Monosplit Type B

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-RAC-COMM-C1	MES 1 monosplit	350,00
SVC-RAC-COMM-C2	MES autre monosplit même jour	300,00

AMES Multisplit Type B

SVC-RAC-COMM-C3	MES 1 multisplit 2 /3 sorties	400,00
SVC-RAC-COMM-C4	MES 1 multisplit 4 / 5 sorties	490,00
SVC-RAC-COMM-PC	Raccordement frigo + vide par Unité intérieure	20,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Autres prestations et tarifs

Connectivité

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-RAC-ITRS-INT	Configuration d'interface	200,00

Pré-visite/audit/dépannage

SVC-RAC-PREP-U1	Pré-visite chantier RAC	250,00
SVC-RAC-REPA-HD	Demi-journée d'intervention RAC	350,00
SVC-RAC-REPA-D	Journée d'intervention RAC	550,00

Tarifs fluides

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-RAC-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-RAC-CONS-R32	R32 (par kg)	50,00
SVC-RAC-CONS-R410A	R410A (par kg)	70,00

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Pompes à chaleur air-air petit tertiaire PACi

1 AN DE GARANTIE M.O.[1] | 3 ANS DE GARANTIE PIECES[1] | 5 ANS DE GARANTIE SUR LES COMPRESSEURS



PACi Standard



PACi Elite

Prestations d'assistance à la mise en service air-air PACi

Assistance MES type A*

1. Prestation électrique
- Contrôle des serrages
- Vérification de la conformité
- Vérification des câblages

2. Démarrage
- Paramétrage télécommande
- Vérification de fonctionnement

Assistance MES type B

1. Prestation A + 2. Prestation frigorifique
- Réalisation des raccordements frigorifiques (les tubes doivent être mis en place et bouchonnés)
- Test d'épreuve
- Test étanchéité avec certificat d'étanchéité
- Tirage au vide

*Les tuyauteries devront être mises en place et étanchées par l'installateur avec certificat d'étanchéité. Le tirage au vide doit être effectué et l'unité laissée vanne fermée afin de pouvoir constater la présence du vide lors de l'intervention.

Tarifs

AMES type A

Montage standard

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-PAC-COMM-C1	Assistance MES d'un PACi std type A	400,00
SVC-PAC-COMM-C1B	AMES PACi std type A le même jour	300,00

Montage basse température

SVC-PAC-COMM-WR1	Assistance MES d'un PACi basse temp. (A)	450,00
SVC-PAC-COMM-WR2	AMES PACi basse temp. (A) le même jour	400,00

Montage avec kit CTA / ou module hydraulique

SVC-PAC-COMM-PA2	AMES ou kit CTA ou module hydro.	500,00

Montage en système TWIN / TRIPLE / DOUBLE TWIN

SVC-PAC-COMM-C3	AMES d'un système PACi Twin (A)	450,00
SVC-PAC-COMM-C4	AMES d'un système Triple ou double twin	550,00

AMES type B (montage standard et basse température uniquement)

SVC-PAC-COMM-C2	Assistance MES d'un PACi std type B	500,00
SVC-PAC-COMM-C2B	Assistance MES PACi std type B le même jour	400,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Autres prestations et tarifs

Pré-visite/audit/dépannage

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-PAC-PREP-U1	Pré-visite chantier PACi	250,00
SVC-PAC-REPA-HD	Demi-journée d'intervention PACi	350,00
SVC-PAC-REPA-D	Journée d'intervention PACi	550,00

Tarifs fluides

SVC-PAC-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-PAC-CONS-R32	R32 (par kg)	50,00
SVC-PAC-CONS-R410A	R410A (par kg)	70,00

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Systèmes DRV électriques et gaz



Mini ECOi



ECOi EX 2 Tubes (ME2) et 3 Tubes (MF3)



ECO G 2 Tubes (GE3) et 3 Tubes (GF3)

Prestations d'assistance à la mise en service DRV (AMES)

Prestation principale

1. Assistance à la mise en service :
- Contrôle : environnement, installation fluidique et électrique
- Démarrage : appoint de fluide, enregistrement et relevés
- Paramétrage : mise en œuvre des paramètres selon besoins de l'utilisateur

2. AMES Cloud et controleur CZ 256 :
- Vérification du bus et cablage
- mise à l'heure et date du système
- recherche des unités intérieures
- explication du principe de fonctionnement à l'installateur (nommer les unités, programmation etc..)

3. SUR DEVIS, programmations avancées :
- nomination des pièces/unités, zoning, compteur d'impulsion et consommation, programmation horaire, Ajout de plans et implantations unités (CLOUD), formation utilisateur final
- Paramétrage : mise en œuvre des paramètres selon besoins de l'utilisateur

Les tuyauteries devront être mises en place et étanchées par l'installateur avec certificat d'étanchéité. Le tirage au vide doit être effectué et l'unité laissée vanne fermée afin de pouvoir constater la présence du vide lors de l'intervention.
Une pré-visite de chantier est **OBLIGATOIRE** pour toute installation avec des groupes connectés ou une installations comportant de la connectivité/centralisée.

Tarifs

AMES

Mini ECOi 2 tubes

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-VRF-COMM-MV1B	AMES 1 grp mini ECOi 4-5-6	500,00
SVC-VRF-COMM-MV2B	AMES 1 grp mini ECOi 4-5-6 même jour	400,00
SVC-VRF-COMM-MV1S	AMES 1 grp mini ECOi 8-10	500,00
SVC-VRF-COMM-MV2S	AMES 1 grp mini ECOi 8-10 même jour	400,00

Système ECOi (DRV)

SVC-VRF-COMM-V1	AMES 1 grp ECOi 2 tubes (jusqu'à 10 unit. int)	500,00
SVC-VRF-COMM-V2	AMES 1 grp ECOi 2 tubes le même jour	450,00
SVC-VRF-COMM-V3	AMES 1 grp ECOi 3 tubes (jusqu'à 10 unit. int)	550,00
SVC-VRF-COMM-V4	AMES 1 grp ECOi 3 tubes le même jour	450,00
SVC-VRF-COMM-V+	Par groupe sup. sur même circuit frigorifique)	150,00
SVC-VRF-COMM-REC	AMES par station de récupération (unitaire)	50,00

AMES Connectivité

SVC-VRF-ITRS-SCC	Télécommande Centralisée CZ 64	220,00
SVC-VRF-ITRS-INT	Interface LONWORKS	300,00
	Intesis box (Modbus,Bacnet,KNX..)	
	AC smart CLOUD	
SVC-VRF-ITRS-D	Interface contrôle externe	280,00
SVC-VRF-ITRS-ICC	AMES Contrôleur Intelligent CZ256	350,00
SVC-VRF-ITRS-SER	Programmation Tel. Schneider unitaire	15,00

Système ECO G (GHP)

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-VRF-COMM-G1	AMES 1 grp GHP 2 tubes (jusqu'à 10 unit. int)	550,00
SVC-VRF-COMM-G2	AMES 1 grp GHP 2 tubes le même jour	450,00
SVC-VRF-COMM-G3	AMES 1 grp GHP 3 tubes (jusqu'à 10 unit. int)	600,00
SVC-VRF-COMM-G4	AMES 1 grp GHP 3 tubes le même jour	500,00
SVC-VRF-COMM-V+	Par groupe sup. (sur même circuit frigorifique)	150,00
SVC-VRF-COMM-REC	AMES par station de récupération (unitaire)	50,00

Montage avec unités intérieures >10 par système / kit CTA

SVC-VRF-COMM-IU	Par Unit. Int. Supplémentaire (>10)	15,00
SVC-VRF-COMM-AHU	Par kit CTA sur un système	50,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Autres prestations et tarifs

Pré-visite/audit/dépannage

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-VRF-PREP-U1	Pré-visite chantier DRV	300,00
SVC-VRF-REPA-HD	Demi-journée d'intervention DRV	350,00
SVC-VRF-REPA-D	Journée d'intervention DRV	550,00

Maintenance constructeur GHP

SVC-VRF-MAIN-GHP1	Diagnostique	220,00
SVC-VRF-MAIN-GHP2	Maintenance GHP 10000 Heures	2300,00
	Maintenance GHP 20000 Heures	
SVC-VRF-MAIN-GHP3A	Maintenance GHP 30000 Heures sans culasse	5500,00
SVC-VRF-MAIN-GHP3B	Maintenance GHP 30000 Heures avec culasse	8800,00

Visite Entretien constructeur DRV/GHP

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-VRF-MAIN-MOD	Entretien Standard Mod. Hydraulique 1/AN	100,00
SVC-VRF-MAIN-OG1	Entretien Standard Grp. ECOg, 1 visite /AN	300,00
SVC-VRF-MAIN-OG2	Entretien Standard Grp. ECOg, 2 visites /AN	550,00
SVC-VRF-MAIN-OIU	Entretien Standard par unité int., 1 visite /AN	50,00
SVC-VRF-MAIN-OV1	Entretien Standard Grp. ECOi, 1 visite /AN	250,00
SVC-VRF-MAIN-OV2	Entretien Standard Grp. ECOi, 2 visites /AN	450,00

Tarifs fluides

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-VRF-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-VRF-CONS-R32	R32 (par kg)	50,00
SVC-VRF-CONS-R410A	R410A (par kg)	70,00

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Groupes d'eau glacée ECOi-W



Groupes d'eau glacée ECOi-W réversibles et froid seul

Prestations d'assistance à la mise en service groupes d'eau glacée

Prestation principale

1. Prestation mise en service

- Vérification des câblages
- Paramétrage de la machine
- Réglage du pressostat manque d'eau et contrôle de fonctionnement
- Contrôle et réglage du débit d'eau (bien noter le débit installation)

Avant la mise en service (à réaliser par l'installateur)

- Mise sous tension de l'installation 5 heures avant la mise en service (préchauffage de l'huile sans enclencher les disjoncteurs internes à la machine)
- Purge du réseau hydraulique correctement réalisée
- Vanne TA + Vanne de contrôle pour valise de contrôle de débit (fourniture installateur)

Après la mise en service

- Attendre au minimum 3 cycles de fonctionnement avant d'effectuer les relevés de températures, de pressions...
- Vérification de la parfaite étanchéité du circuit frigorifique
- Préciser au client que le filtre devra être contrôler après quelque jours de fonctionnement (pour ne pas appeler la STA pour un débit d'eau)

Tarifs

AMES

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-CH-COMM-C1	Assistance MES Groupe CHILLER 25-40kW	700,00
SVC-CH-COMM-C2	Assistance MES Groupe CHILLER 45-75kW	800,00
SVC-CH-COMM-C3	Assistance MES Groupe CHILLER 90-140kW	900,00
SVC-CH-COMM-C4	Assistance MES Groupe CHILLER 150-210kW	1000,00

Visite Entretien constructeur

SVC-CH-MAIN-OG1	Entretien Standard (20-125kW) 1 Visite /an	250,00
SVC-CH-MAIN-OL1	Entretien Standard (140-210kW) 1 Visite /an	350,00
SVC-CH-MAIN-OS2	Entretien Standard (20-125kW) 2 Visites /an	450,00
SVC-CH-MAIN-OL2	Entretien Standard (140-210kW) 2 Visites /an	650,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

Autres prestations et tarifs

Pré-visite/audit/dépannage

SVC-CH-PREP-U1	Pré-visite chantier CHILLER	300,00
SVC-CH-REPA-HD	Demi-journée d'intervention CHILLER	350,00
SVC-CH-REPA-D	Journée d'intervention CHILLER	550,00

Tarifs fluides

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-CH-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-CH-CONS-R32	R32 (par kg)	50,00
SVC-CH-CONS-R410A	R410A (par kg)	70,00
SVC-CH-CONS-R290	R290 (par kg)	40,00

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Unités de condensation au CO_2

2 ANS DE GARANTIE PIECES[1)]

5 ANS DE GARANTIE SUR LES COMPRESSEURS



Unité de condensation 2 CV



Unité de condensation 4 CV



Unité de condensation 10 CV

Prestations d'assistance à la mise en service groupes CO_2

Prestation principale

1. Contrôle et vérification de l'installation
- Vérification de la conformité de l'installation avant mise en service
- Vérification de la conformité des lignes tirées et de leur isolation
- Vérification de la conformité du câblage électrique
- Vérification des paramétrages des vitrines

2. Réfrigérant
- Calcul de la charge de réfrigérant : la longueur des lignes tirées, ainsi que le volume des évaporateurs des chambres froides comme celui des batteries des vitrines doivent impérativement être disponibles
- Charge de R744 en respectant les procédures de sécurité et la charge requise après calcul

3. Contrôle fonctionnement
- Contrôle du fonctionnement optimal de l'unité, également suite à un dégivrage
- Adaptation des paramètres de l'unité si besoin

Tarifs

AMES

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-CC-COMM-C1	Assistance MES Groupe CO_2 2CV	600,00
SVC-CC-COMM-C1B	Assistance MES Groupe CO_2 2CV même jour	400,00
SVC-CC-COMM-C2	Assistance MES Groupe CO_2 4CV	700,00
SVC-CC-COMM-C2B	Assistance MES Groupe CO_2 4CV même jour	500,00
SVC-CC-COMM-C3	Assistance MES Groupe CO_2 6CV	900,00
SVC-CC-COMM-C3B	Assistance MES Groupe CO_2 6CV même jour	600,00

Connectivité

SVC-CC-ITRS-INT	Configuration interface CO_2	300,00

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT.**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

Autres prestations et tarifs

Pré-visite/audit/dépannage

SVC-CC-PREP-U1	Pré-visite chantier CO_2	300,00
SVC-CC-REPA-HD	Demi-journée d'intervention CO_2	350,00
SVC-CC-REPA-D	Journée d'intervention CO_2	600,00

Tarifs fluides

Code Article	Désignation	Prix € HT
SVC-CC-CONS-NI	Forfait AZOTE	80,00
SVC-CC-CONS-CO2	CO_2 (par kg)	12,00

Déplacement compris dans un rayon de 50 km autour de l'agence de la station technique puis 2 €/km.

*Voir le détail et les conditions de garantie page 28

Formulaires de demande de mise en service

Panasonic propose l'assistance à la mise en service pour l'ensemble de ses solutions, produits finis et accessoires. Ces formulaires interactifs sont également téléchargeables en flashant le QR Code présent sur chacun d'entre eux.

Les demandes de mise en service doivent être transmises minimum 15 jours avant la date souhaitée



Pompes à chaleur air-eau Aquarea

Les demandes de mise en service doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Elles doivent être accompagnées des documents annexes nécessaires et de votre bon de commande interne rempli et signé.

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits , Assistance MES	Modèles UE + UI	Prestation A	Prestation B
Aquarea Monobloc	–	☐ 370 € HT	Non disponible
Aquarea Bi-bloc		☐ 350 € HT	☐ 500 € HT
Aquarea All in One ECS intégrée		☐ 390 € HT	☐ 540 € HT

Hauteur d'installation de l'unité extérieure :
..... mètre(s)

Autres Prestations complementaires	Prix € HT
Pré-visite chantier	☐ 250
M.E.S CASCADE MANAGER CMH (<5 PAC)	☐ 500
M.E.S CLOUD AQUAREA	☐ 300

Option supp: Accessoires et autres	Prix € HT
Connexion électrique accessoires (unitaire)	☐ 50
Purge installation hydraulique	☐ 100
Configuration cartes optionnelles et accessoires (prix unitaire)	☐ 200

Voir le détail des prestations page 11.
NON INCLUS : complément de charge frigorifique et toute autre prestation non précisée

PRÉ-REQUIS

- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- La PAC doit être installée à moins d'un mètre du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme obligatoire)
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigorifiques doivent être conformes aux données du constructeur
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la legislation en vigueur
- Tous les raccordements hydrauliques doivent être effectués
- Mise en eau (glycolée si nécessaire) de l'installation, mise en pression et purge effectuée
- Réalisation du système d'évacuation des eaux
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes EN 378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Panasonic pompes à chaleur air-air gamme confort

Les demandes de mise en service doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Elles doivent être accompagnées des documents annexes nécessaires et de votre bon de commande interne rempli et signé.

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits	Modèles			Prestation B	x nb	= total € HT
	UE	+	UI			
Monosplit		xc		☐ 350 € HT		0,00
Monosplit même jour (max 3)				☐ 300 € HT		0,00
Multisplit – 2 ou 3 sorties connectées				☐ 400 € HT		0,00
Multisplit – 4 ou 5 sorties connectées				☐ 490 € HT		0,00
Multisplit – nb d'unités interieures				☐ 20 € HT		0,00

Hauteur d'installation de l'unité extérieure :
..... mètre(s)

Nombre de systèmes :
..... Systèmes

PRÉ-REQUIS

- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- Le groupe extérieur doit être installé à moins d'un mètre du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme obligatoire)
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigorifiques doivent être conformes aux données du constructeur
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la législation en vigueur
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes EN 378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Pompes à chaleur air-air petit tertiaire PACi

Les demandes de mise en service doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Elles doivent être accompagnées des documents annexes nécessaires et de votre bon de commande interne rempli et signé.

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits	Modèles			Prestation A	Prestation B
	UE	+	UI		
Monosplit PACi montage standard				☐ 400 € HT	☐ 500 € HT
Monosplit PACi basse température				☐ 450 € HT	☐ 500 € HT
Application CTA, PRO-HT ou module hydro.				☐ 500 € HT	☐ sur devis
Application Twin				☐ 450 € HT	☐ sur devis
Application Triple ou Double-Twin				☐ 550 € HT	☐ sur devis

Hauteur d'installation de l'unité extérieure :
..... mètre(s)

Nombre de systèmes :
..... Systèmes

PRÉ-REQUIS

- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- Le groupe extérieur doit être installé à moins d'un mètre du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme obligatoire)
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigorifiques doivent être conformes aux données du constructeur
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la législation en vigueur
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes EN 378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Systèmes DRV électriques et gaz

Les demandes de mise en service doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Pour les systèmes DRV et GHP, le dossier des pré-requis doit nous être retourné complété et signé. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le Pro Club ou en flashant les QR Codes ci-contre. **Le synoptique final ainsi que votre bon de commande interne sont également obligatoires.**

DRV ECOi

DRV ECO G

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits	Modèles			Prestation
	UE	+	UI	
Mise en service système DRV ou GHP	.....			☐ Sur devis

Emplacement de l'unité extérieure (toiture...) : .....

Nombre de systèmes : ..... Systèmes **Nombre d'UI :** ..... Unités intérieures

PRÉ-REQUIS

- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- Le groupe extérieur doit être installé en respectant les espaces selon les données du constructeur
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons doivent être installées,brasées sous azote sans cassure ni pliure
- le synoptique final avec les **métrés réels d'exécution**
- Mise sous tension de l'installation 5 heures avant la mise en service (préchauffage de l'huile sans enclencher les disjoncteurs interne à la machine)
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigorifiques doivent être conformes aux données du constructeur
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la législation en vigueur
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes EN 378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE, ACCOMPAGNÉ DU DOSSIER DES PRÉ-REQUIS COMPLÉTÉ ET SIGNÉ, MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Groupes d'eau glacée ECOi-W

Les demandes de mise en service doivent être adressées : à intervention.sav@eu.panasonic.com.
Elles doivent être accompagnées des documents annexes nécessaires et de votre bon de commande interne rempli et signé.

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits	Modèles			Prestation	
	UE	+	UI		
Pré-visite de chantier				☐	300 € HT
Groupes de 25 à 40 kW				☐	700 € HT
Groupes de 45 à 75 kW				☐	800 € HT
Groupes de 90 à 140 kW				☐	900 € HT
Groupes de 150 à 210 kW				☐	1 000 € HT

Nombre de systèmes : .....
Systèmes

Nombre d'UI : .....
Unités intérieures

Emplacement de l'unité extérieure (toiture...) : .....

PRÉ-REQUIS

- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- Le groupe extérieur doit être installé en respectant les espaces selon les données du constructeur
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Mise sous tension de l'installation 5 heures avant la mise en service (préchauffage de l'huile sans enclencher les disjoncteurs interne à la machine)
- Purge du réseau hydraulique correctement réalisée
- Vanne TA + Vanne de contrôle pour valise de contrôle de débit (fourniture installateur)
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la législation en vigueur
- Tous les raccordements hydrauliques doivent être effectués et raccordées à la terre si besoin
- Réalisation du système d'évacuation des eaux
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes en vigueur
- Mise en place des accessoires et options nécessaires (bâche, ballon tampon...) et mise à disposition de glycol si nécessaire

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Unités de condensation au CO_2

Les demandes de mise en service doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Pour les groupes CO_2, le dossier des pré-requis doit nous être retourné complété et signé. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le Pro Club ou en flashant les QR Codes ci-contre. **Le synoptique final ainsi que votre bon de commande interne sont également obligatoires.**

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

Société : .....
Contact (Prénom, Nom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....
Tél. (portable) : .....
Courriel : .....
Adresse : .....

COMMENTAIRES & SPÉCIFICITÉS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Produits	Modèles	Groupe 1	Autres groupes le même jour	
	UE		x nb	= total € HT
Groupe 2 CV / 4 kW		☐ 600 € HT	☐ ..... x 400 € HT	0,00
Groupe 4 CV / 7,5 kW		☐ 700 € HT	☐ ..... x 500 € HT	0,00
Groupe 10 CV / 15, 16 kW		☐ 900 € HT	☐ ..... x 600 € HT	0,00

PRÉ-REQUIS

- Fourniture du synoptique de l'installation, avec les longueurs des lignes inscrites sur ce(s) dernier(s).
- **Présence indispensable de l'installateur (et si possible du client final)**
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Les unités doivent être accessibles
- Le groupe extérieur doit être installé en respectant les espaces selon les données du constructeur
- Le système doit être étanche à l'air et à l'humidité et les liaisons doivent être bouchées ou brasées
- Les liaisons cassure ni pliurefrigorifique doivent être de type K65, installées sans cassure ni pliure
- Les liaisons frigorifique doivent être de type K65, installées sans cassure ni pliure
- Le test d'étanchéité des lignes et le test de résistance mécanique doivent être faits avant la mise en service
- Le tirage au vide doit être fait au minimum 20 heures avant la mise en service et la pompe à vide doit être en fonctionnement jusqu'au moment de la mise en service
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigorifiques doivent être conformes aux données du constructeur
- Les liaisons électriques doivent être effectuées et conformes à la législation en vigueur
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de M.E.S. : .....
Date le : .....
Nom du signataire : .....
Signature

Cachet

* Pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement. L'opérateur devra délivrer, à qui de droit, la fiche d'intervention Cerfa N° 15497*02 et le certificat d'assemblage Cerfa N°15498*02.

Demandes d'intervention technique

Les demandes d'intervention doivent être adressées à : intervention.sav@eu.panasonic.com.
Elles doivent être accompagnées des documents annexes nécessaires et de votre bon de commande interne rempli et signé.

RAPPEL : Présence de l'installateur ou exploitant obligatoire

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR OU DE L'EXPLOITANT

Société : ..... Contact (Prénom, Nom) : .....

Tél. (portable) : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

Contact (Nom, Prénom) : .....

Tél. (portable) : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

COORDONNÉES DU CHANTIER (Client final)

Contact (Nom, Prénom) : .....

Tél. (portable) : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

PRODUITS ET PRESTATIONS

Références produits : .....

.....

Type d'intervention : ☐ DIAGNOSTIC ☐ DÉPANNAGE ☐ AUTRE : .....

Prestations : ☐ 1/2 JOURNÉE: 350€ ☐ 1 JOURNÉE: 550€

Problème(s) rencontré(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Code(s) erreur(s) relevé(s) : .....

.....

.....

.....

Rappel!

Toute AMES/ intervention annulée moins de 48 h avant l'intervention ou toute mise en service rendu impossible dû à une non-conformité (pas d'électricité, pb de câblage, non-respect des préconisations constructeur..) sera facturé au prix forfaitaire de **350€ HT**

Dans le cas où un complément de charge frigorifique est nécessaire, l'installateur devra mettre à disposition la quantité requise. Dans le cas contraire, le fluide sera facturé en supplément aux tarifs ci-dessous.

DATE ET SIGNATURE - DOCUMENT À TRANSMETTRE MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

Date souhaitée de l'intervention : .....

Date le : .....

Nom du signataire : .....

Signature

Cachet

Autres services et procédures

Besoin d'une pièce de rechange ou
de savoir comment devenir station technique agréée ?
Découvrez nos autres procédures.



Demande de pièces détachées

Pour une demande de pièce sous garantie et si le technicien est sur place

Appelez la hotline au **0892 183 184*** pour aide et confirmation du diagnostique de panne. Les informations suivantes devront être communiquées :

· Numéro de série à relever et à donner à la hotline afin de confirmer la prise en garantie de la pièce
· Le courriel du technicien ou de la société
· Les coordonnées de livraison de la pièce avec le téléphone et le nom de contact
· Puis un numéro de ticket vous sera fourni ainsi que le numéro de commande pour les échanges futurs et le suivi

Pour une demande de pièce hors garantie

Les demandes de pièces détachées doivent être faites sur le site **https://horizon.panasonic.eu**

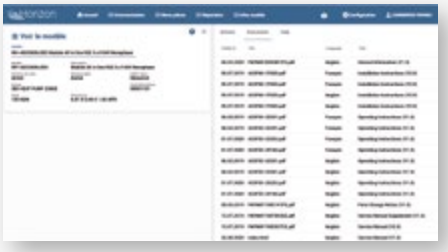
Identifiez-vous ou contactez votre commercial Panasonic pour la création de votre compte



Gérez vos pièces, commandes, messages et réparations en un coup d'oeil



Identifiez les pièces, téléchargez les vues éclatées et passez vos commandes en toute simplicité



Navigation et fonctions disponibles

Communication
· Messages : communication entre Panasonic et l'utilisateur
· Articles : informations générales et documents

Réparer
· Nouvelle réparation : enregistrer une nouvelle réparation pour commande de pièces
· Réparations : liste des réparations existantes

Pièces détachées
· Pièces : recherche par référence
· Recherche de nomenclature : toutes les pièces relatives à un modèle spécifique et inversement
· Commandes : aperçu des commandes
· Pièces commandées : aperçu de toutes les pièces commandées rattachées à la commande
· Panier : lien vers le panier qui s'affiche également dans l'en-tête. Affiche également la quantité actuelle des pièces qui se trouvent dans le panier

Téléchargez le guide complet

Points importants concernant la commande et la réception des pièces détachées
· La pièce est garantie 6 mois à la date de facturation . Au delà de ce délai , toute demande de remboursement sera rejetée.
· Si le carton contenant votre produit arrive endommagé alors refusez-le et consulter notre fichier « AVARIE OCULTE » disponible sur votre espace Pro Club
· Si le carton est intact mais que la pièce est endommagée merci de consulter notre fichier « AVARIE OCULTE » disponible sur votre espace Pro Club
· Dans le cas d'une livraison d'une pièce non conforme à la demande , envoyez un mail à hotline.pro@eu.panasonic.com avec l'explication du problème rencontré.

* 0,8 €/min

Procédures applicables au SAV Panasonic France Chauffage-Climatisation

Date d'effet : 1 AVRIL 2023

Introduction

L'information et les procédures ci-dessous ne sont applicables qu'auprès des grossistes et des installateurs professionnels qui achètent directement auprès de Panasonic France des produits de marque Panasonic, des gammes tertiaire et résidentielle, destinés à un usage professionnel. Elles ne sont pas applicables aux clients n'ayant pas un compte. Il s'agit d'un guide spécifiant les règles appliquées par Panasonic France au titre de son Service Après-Vente (ci-après « SAV »).
L'objectif de ce document est de préciser les procédures de traitement des produits Panasonic sous et hors garantie dans le cadre du SAV. Il comprend les conditions de garantie des produits Panasonic. Il ne remplace en aucun cas des accords spécifiques existants qui auraient fait l'objet de contrats commerciaux.
Définitions :

- Le terme « Panne » signifie tout dysfonctionnement avéré d'un Produit, utilisé par le client final dans des conditions normales.
- La « date d'achat » signifie la date figurant sur la facture d'achat du Distributeur.
- L' « acheteur » signifie l'acheteur direct auprès du Distributeur.

Article 1 : Produits finis et accessoires

Les Produits concernés par ces conditions (ci-après dénommés les « Produits ») sont les Produits des gammes : Réfrigération commerciale (unités de condensation CO2), Air/Air (gamme résidentielle, Tertiaire et Industrielle) et Air/Eau (Pompe à chaleur Aquarea), Gammes commercialisées par Panasonic France à destination des grossistes et installateurs professionnels, et utilisées dans un cadre professionnel (ci-après dénommés les « Produits »).

Article 2 : Conditions de garantie

Panasonic garantie ses produits contre les vices cachés conformément à la réglementation.
De plus, Panasonic accorde à l'acheteur professionnel une garantie commerciale, variable selon ses familles de produits, sous réserve du respect de l'ensemble des règles de mise en oeuvre et d'utilisation de ses produits.
Dans le cas du non-respect de l'une de ces règles, Panasonic France se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ses garanties commerciales.

2.1 Conditions commerciales de la garantie selon familles de produits

Gamme Produit	Garanties		
	Commerciale Panasonic France	Mise en service par Installateur Agréé	Mise en service par Panasonic
CONFORT	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces
	5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur
			1 An MO*
PACi	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces
	5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur
			1 An MO*
VRF/GHP	MISE EN SERVICE OBLIGATOIRE PAR PANASONIC	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces
		5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur
CHILLER	MISE EN SERVICE OBLIGATOIRE PAR PANASONIC	MISE EN SERVICE OBLIGATOIRE PAR PANASONIC	2 Ans Pièces
			2 Ans Compresseur
			2 Ans MO et Déplacement
			1 Visite de diagnostic sur la période de garantie, dans le cadre d'un dysfonctionnement lié au produit.
CO2	MISE EN SERVICE OBLIGATOIRE PAR PANASONIC	2 Ans Pièces	2 Ans Pièces
		5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur
AQUAREA	2 Ans Pièces	3 Ans Pièces	3 Ans Pièces
	3 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur	5 Ans Compresseur
			1 An MO*

*La Garantie 1 An MO est appliquée uniquement lorsque Panasonic assure la gestion de la prestation
*La Mise en Service est assurée et réalisée par le réseau de Station Technique Agréée Panasonic.
*La demande doit obligatoirement être envoyée à Panasonic et accompagnée d'un bon de commande à : intervention.sav@eu.panasonic.com

A noter : Ne sont pas pris en garantie les pièces dites esthétiques (tôle d'habillage, capot, grille, façade d'unité...)

Conformément aux dispositions de la convention cadre signée annuellement avec le distributeur, ce dernier bénéficie d'une remise spécifique de 2,5% exclusivement dédiée à la gestion du SAV dans le cadre de la garantie main d'oeuvre.

2.2 Condition liée aux gammes VRF/GHP/CHILLER/CO2

La garantie des produits des gammes VRF/GHP/CHILLER/CO2 est conditionnée par une mise en service effectuée sans réserve via Panasonic ou un installateur professionnel reconnu autonome par Panasonic (cf. Procédure Installateur Autonome). La demande doit obligatoirement être envoyée à Panasonic qui assurera la gestion de la prestation
Ci-après l'adresse électronique à utiliser : Gestion des interventions intervention.sav@eu.panasonic.com
Liste des STA disponible sur : www.panasonicproclub.com

2.3 Point de départ de la garantie

La garantie Constructeur est déclenchée :
- À la date de mise en service du matériel Panasonic (gammes Tertiaire et Industrielle)
- À la date de facturation du distributeur à l'acheteur (gammes confort et Aquarea),

Dans tous les cas, le démarrage de cette garantie ne pourra excéder un délai de 6 mois après la mise en stock du produit chez le distributeur, facture d'achat faisant foi.

2.4 Limites de la Garantie commerciale

- La Garantie Constructeur n'inclut ni l'installation, ni la mise en service. Elle n'inclut pas non plus, le nettoyage ou le remplacement des filtres, les fusibles, les charges de réfrigérant ou d'huile.
- Au cas où la Panne serait due :

– Au non-respect des préconisations d'installations constructeurs,
– A un usage impropre,
– A un défaut d'entretien,
– Ou si le Produit a été modifié par des personnes autres que les Services Techniques Agréés, ou Panasonic

Le Produit en question ne sera plus sous la Garantie Constructeur. Auquel cas, et ce sans exception, l'intervention ne pourrait pas être prise en charge par Panasonic France.

En cas de réserves constatées lors de la mise en service, la garantie pourra être « gelée » tant que la levée de réserve ne sera pas effectuée.
- Sont exclus, les Produits ayant subi des dommages du fait de l'intervention de personnes non habilitées par Panasonic France, les Produits ayant fait l'objet de modifications sans accord préalable de Panasonic France.

Article 3 : Procédure des mises en service

Toute demande de mise en service sera transmise via la boîte mail d'intervention du service technique : Gestion des interventions intervention.sav@eu.panasonic.com. La demande devra OBLIGATOIREMENT être accompagnée des formulaires dédiés (cf. annexe) complétés avec le nom du projet, les métrés, le dimensionnement exacts et le bon de commande selon un barème tarif défini (en annexe). Le délai de traitement de la demande sera affecté pour tout dossier incomplet.

Pour toute mise en service un minimum de 15 jours ouvrés sera requis entre le dossier de demande dûment complété, transmise et traitée par le service technique et la date effective d'intervention.

Les demandes concernant les autres gammes (confort, petit tertiaire) pourront être gérées directement entre les distributeurs et les stations techniques agréées Panasonic. Le rapport de Mise En Service sera retourné au demandeur.

Article 4 : Procédure et tarification pour une demande de réparation produit.

Pour toute réparation sur un produit sous ou hors garantie, le demandeur devra s'adresser au distributeur lui ayant revendu le produit. Ce même distributeur enverra la demande d'intervention à :

1. Une station technique agréée Panasonic pour les produits de la gamme confort et petit tertiaire via un bon de commande.
2. Panasonic si la demande concerne la gamme industrielle (ECOi, ECOG, ECOi-W, Chiller, CO2). La demande doit être émise via à la boîte mail du service technique : intervention.sav@eu.panasonic.com.

Remplir le formulaire de demande d'intervention technique avec les indications et le choix de la prestation souhaitée :
- Diagnostique
- Dépannage
- Mise en service
- Audit

Le tout devra être accompagné d'un bon de commande du distributeur au tarif en vigueur.

En cas de multi-interventions (2ème intervention) sur le même appareil, l'Analyse constructeur sera demandée ainsi que le ticket hotline de suivi (envoi des rapports d'intervention, facture de vente...), puis si nécessaire, il sera proposé la mise en relation avec Station Technique Agréée Panasonic via bon de commande.

Cas de maintenance pour les groupes GHP : Sur demande constructeur.

Article 5 : Gestion des pièces de rechange

5.1 - Cas de demande de pièce sous garantie :

CAS 1 : Le technicien est sur place

Lors d'un diagnostic sur place, le technicien de l'installateur appelle la hotline au 0 892 183 184 pour aide et confirmation du diagnostic de panne, la Hotline déterminera la validité de la garantie et effectuera la gestion et l'envoi de la pièce détachée.

CAS 2 : La demande est postérieure à l'intervention

Lors d'une demande de pièce sous garantie, l'installateur doit se retourner vers le distributeur auprès duquel il a acheté le produit et doit lui fournir les informations suivantes :
- Référence du Produit Panasonic
- Numéro de série du(des) Produit(s)
- Numéro de série du compresseur si ce dernier est mis en cause
- Nom et coordonnées du distributeur demandeur
- Nom et coordonnées de l'installateur
- Nom et coordonnées du client final
- Le rapport de diagnostique comportant les éléments d'analyse technique justifiant sa demande ou le numéro de ticket fourni par la hotline

Le distributeur remplit et envoie à l'adresse suivante hotline.pro@eu.panasonic.com, le formulaire de demande de pièce (ANNEXE 1), accompagné du rapport de mise en service.

En cas d'absence des informations demandées ou d'informations incomplètes, le délai de traitement de la demande en serait affecté.

5.2 Cas de demande de pièce hors garantie :

Panasonic France garantit la disponibilité des pièces détachées des Produits pour une période de sept (7) ans prenant effet à la date de fin de production des appareils.

Le tarif pièces est figé pour une durée de 6 mois.

Lors d'une demande de pièce hors garantie, l'installateur doit se retourner vers le distributeur auprès duquel il a acheté le produit et doit lui fournir les informations suivantes :
- Référence du Produit Panasonic ;
- Nom et coordonnées du distributeur demandeur ;
- Nom et coordonnées de l'installateur ;
- Référence de la pièce
- Quantité

Le distributeur commande directement sur le site HORIZON (https://horizon.panasonic.eu) via son accès individuel.

Si le distributeur n'a pas d'accès, il envoie à l'adresse suivante commande.pdr@eu.panasonic.com, le formulaire de demande de pièce ou sa commande indiquant l'ensemble des éléments demandés.

En cas d'absence des informations demandées ou d'informations incomplètes, le délai de traitement de la demande en serait affecté ou la demande serait bloquée.

Conditions de garantie de la pièce de rechange :

La pièce est garantie **6 mois à date de livraison (réception)**.

Disponibilité des pièces détachées :

Les pièces détachées sont disponibles pour une durée de 7 ans après l'arrêt de la fabrication pour l'ensemble des gammes produits, exceptées la gamme A2W, dont la durée est de 10 ans.

Hors accessoires.

Devenir Station Technique Agréée Panasonic



S'appuyant sur de nombreux partenaires pour assurer des prestations techniques de qualité, Panasonic est sans cesse à la recherche de nouveaux professionnels pour développer son réseau, sa présence et soutenir sa forte croissance.

Devenir Station Technique Agréée Panasonic c'est :

- Bénéficier d'une visibilité sur les sites Internet Panasonic dans la rubrique «Trouver une station technique»
- Un accès privilégié aux formations
- Des informations en avant-première sur les nouveautés
- Une source de revenues supplémentaire en proposant des prestations sur des produits et solutions bien établis sur le marché

Panasonic

solutions chauffage & refroidissement

Service Partner

Parlez-en à vos clients installateurs !

Et pour devenir Station Technique Agréée, contactez votre interlocuteur commercial ou technique Panasonic qui sera à même de l'accompagner.



Assistance et commandes de pièces détachées

N° HOTLINE PRO : 0 892 183 184

(0,80 €/min)

hotline.pro@eu.panasonic.com
commande.pdr@eu.panasonic.com

En savoir plus sur nos solutions innovantes

Téléchargez notre catalogue en flashant ce QR Code

En raison de l'innovation constante apportée à nos produits, les données de ce catalogue sont valables sauf erreur typographique, et peuvent être sujettes à des modifications mineures par le fabricant sans avis préalable dans le but d'améliorer le produit. La reproduction totale ou partielle de ce catalogue est interdite sans l'autorisation expresse de Panasonic Marketing Europe GmbH. Edition 09/2023.

Veillez à ne pas utiliser un réfrigérant autre que le type spécifié pour procéder à des ajouts ou à un remplacement de réfrigérant. Le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de dommage ou d'altération de la sécurité liés à l'utilisation d'un autre réfrigérant. Les unités extérieures présentées dans ce catalogue contiennent des gaz à effet de serre fluorés dont le potentiel de réchauffement global est supérieur à 150.

Panasonic®

Découvrez comment Panasonic prend soin de vous en consultant le site www.aircon.panasonic.fr

Panasonic France
Solutions chauffage & refroidissement
1 à 7 rue du 19 mars 1962, 92238 Gennevilliers Cedex